

# D'assurance-vie avec participation

*Le Réalisateur – Patrimoine et  
Le Réalisateur – Succession*

Michel Poulin, Pl, fin.  
Expert-conseil Régional  
De Commercialisation

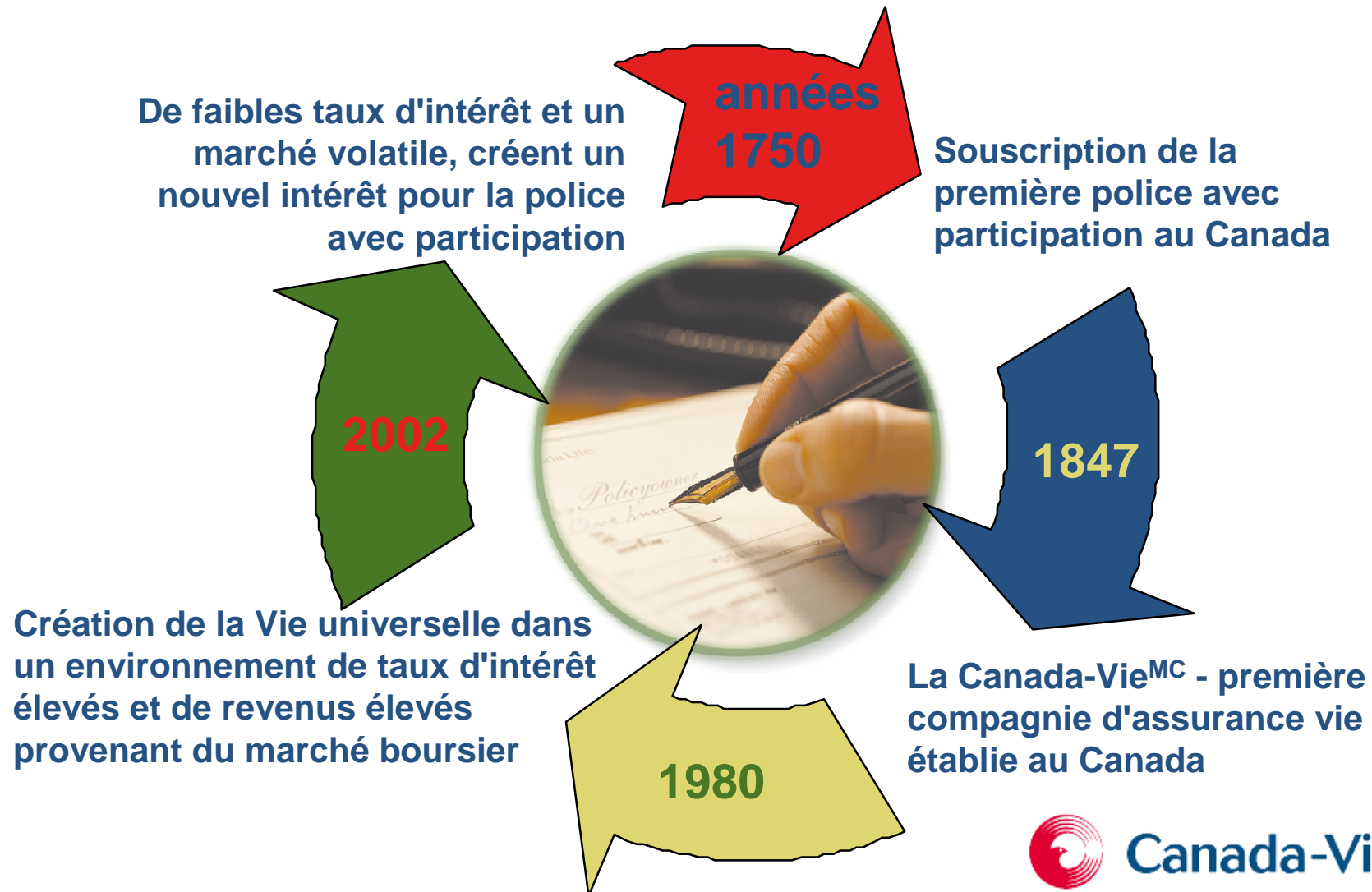


Canada-Vie<sup>MC</sup>

## Ordre du jour

- Aperçu de l'assurance-vie avec participation
- Dernières améliorations apportées à l'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie
- De nouveaux produits d'assurance-vie avec participation sont disponibles depuis janvier 2007
- Soutien à la commercialisation

# Retour à la police avec participation



# Stratégies de ventes

- Articles de la CAIFA sur la VU/police avec participation
  - ***Mise à jour sur le congrès CAIFA : Police avec participation versus Vie universelle : une affaire de besoins du client - par Scot Blythe***
    - «Jusqu'au début de l'année dernière, les polices Vie universelle augmentaient leur popularité au Canada. Puis le marché s'est effondré et plusieurs conseillers se demandent maintenant s'ils doivent offrir la Vie universelle à leurs clients.»

## Qu'est-ce que l'assurance-vie avec participation?

C'est une assurance-vie permanente qui combine

- La possibilité pour les propriétaires de police de toucher de des participations
- Une protection d'assurance pour la personne assurée sa vie durant
- Une prestation de décès et une valeur en espèces de base garanties
- Un volet de placement bénéficiant de règles fiscales avantageuses

# Assurance-vie avec participation

Elle convient aux clients qui :

- Ont un seuil de tolérance au risque variant de faible à moyen
- Cherchent une solution de rechange aux placements à revenu fixe
- Voient la stabilité des rendements à long terme comme étant particulièrement intéressante
- Recherchent des garanties
- Ne tiennent pas à s'occuper de la gestion quotidienne du volet de placement de leur police d'assurance-vie

# Assurance-vie avec participation

Elle offre aux clients :

- Des primes de base garanties
- Une prestation de décès de base garantie
- Une valeur en espèces de base garantie
- La possibilité pour les propriétaires de police de toucher des participations
  - Les participations peuvent servir à souscrire de l'assurance-vie additionnelle ou à payer une partie des primes
- Volet de placement bénéficiant de règles fiscales avantageuses
- Un choix d'avenants et de garanties
- La flexibilité des primes



## Segments du marché

- Marché des entreprises
- Marché des particuliers ou des familles
- Marché des jeunes



# Marché des entreprises

- Besoins
  - Capitalisation fiscalement avantageuse
  - Protection du personnel clé
  - Financement d'un rachat de parts
  - Planification de la relève
  - Faciliter le transfert de la succession aux actionnaires et à la succession des actionnaires
- Solution de produit
  - *Le Réalisateur – Patrimoine* – valeurs anticipées
  - *Le Réalisateur – Succession* – valeurs à long terme
- Période de paiement des primes
  - Primes payables jusqu'à 100 ans
  - Max 20

# Marché des particuliers et des familles

- Besoins
  - Protection du revenu
  - Capitalisation fiscalement avantageuse
  - Établissement de la succession
  - Préservation de la succession
  - Aucuns frais d'homologation (ne s'applique pas au Québec)
  - Financement pour compenser l'impôt à payer prévu sur les gains en capital
  - Financement pour l'équité en matière de succession
- Solution de produit
  - *Le Réalisateur – Patrimoine* – valeurs anticipées
  - *Le Réalisateur – Succession* – valeurs à long terme
- Période de paiement des primes
  - Primes payables jusqu'à 100 ans
  - Max 20

# Marché des jeunes

- Besoins
  - Épargner pour financer des études universitaires ou collégiales
  - Donner un acompte pour l'achat d'une première maison
  - Offrir une base solide à ses enfants en souscrivant une assurance-vie permanente
  - Personnaliser les caractéristiques des produits
- Solution de produit
  - *Le Réalisateur – Patrimoine* – valeurs anticipées
  - *Le Réalisateur – Succession* – valeurs à long terme
- Période de paiement des primes
  - Primes payables jusqu'à 100 ans
  - Max 20

# Quand faut-il envisager de souscrire une assurance-vie avec participation?

## Besoins du client :

- Stabilité
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Garanties

## Caractéristiques :

- Stabilité à long terme du taux de rendement des actifs du compte de participation
- Placements de qualité avec une perspective à long terme
  
  
  
  
  
- Prestation de décès de base garantie
- Valeur en espèces de base garantie
- Une fois versées au propriétaire de police, les participations sont acquises
  - Assurance additionnelle acquittée
  - Certaines options de participation offrent des garanties supplémentaires

# Quand faut-il envisager de souscrire une assurance-vie avec participation?

## Besoins du client :

- Croissance de la prestation de décès
- Une solution de rechange aux placements à revenu fixe

## Caractéristiques :

- Les participations non garanties peuvent être utilisées pour souscrire une prestation de décès supplémentaire
  - Protection contre l'inflation
  - Avec l'Assurance additionnelle acquittée ou l'option Assur-o-plus, un dollar de participations permet de souscrire plus d'un dollar en prestation de décès
- La majorité des actifs détenus sont des titres à revenu fixe
- Croissance fiscalement avantageuse au sein de la police

# Quand faut-il envisager de souscrire une assurance-vie avec participation?

## Besoins du client :

- Flexibilité des primes
- Placements gérés par des professionnels

## Caractéristiques :

- Possibilité de bénéficier du système Participations / primes
- Choix des options de paiement des primes
- Prime de base peu élevée assortie d'une option Assur-o-plus
- Option de dépôt additionnel
  - Garantie d'Assurance libérée réglée par prime annuelle (ALPA)
  - Garantie d'Assurance libérée réglée par prime unique (ALPU)
- Compte de participation géré par des spécialistes en placements et non par les clients

# Quand faut-il envisager de souscrire une assurance-vie avec participation?

## Besoins du client :

- Responsabilité
- Divulgence de renseignements sur une base régulière

## Caractéristiques :

- Régulation assurée par les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux
- Données financières sur l'assurance-vie avec participation
- Rapports sur les placements du compte de participation

# Exemple

## Choisir le fonds commun de placement approprié

	Actions ordinaires et fonds immobiliers	Fonds hypothécaires	Fonds à revenu fixe	Volatilité à long terme potentielle
Fonds commun de placement A	40 %	20 %	40 %	Élevée
Fonds commun de placement B	15 %	25 %	60 %	Faible



## Exemple

- Une répartition de l'actif présentant une proportion élevée d'actions donne généralement lieu à une volatilité plus importante
- Ce qui fonctionne pour un client ne convient pas toujours à **tous** les clients

## Exemple

	Actions ordinaires et fonds immobiliers	Fonds hypothécaires	Fonds à revenu fixe et autres fonds <sup>1</sup>	Volatilité à long terme potentielle
Fonds commun de placement A	40 %	20 %	40 %	Élevée
Fonds commun de placement B	15 %	25 %	60 %	Faible

Il existe un marché pour les produits d'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie

## Rendement des actifs du compte de participation

Taux de rendement annualisés (au 31 décembre 2005)						
	1 an	2 ans	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
Compte de participation de la Canada-Vie	7,1 %	7,0 %	7,2 %	8,1 %	s. o.	s. o.
Taux d'intérêt du barème des participations de la Canada-Vie	7,5 %	7,7 %	8,4 %	8,7 %	10,1 %	10,1 %
S&P/TSX	24,1 %	19,2 %	6,6 %	11,0 %	9,6 %	11,9 %
CPG de 5 ans	2,7 %	2,8 %	3,3 %	4,2 %	6,4 %	8,0 %
Obligations de 5 à 10 ans	3,9 %	4,1 %	4,6 %	5,3 %	7,1 %	8,5 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,2 %	2,1 %	2,2 %	2,1 %	2,6 %	4,3 %

# Quelle est la différence entre le rendement du compte de participation et le taux d'intérêt du barème des participations?

- Rendement du compte de participation de la Canada-Vie
  - Il représente le rendement réel des actifs qui garantissent les passifs et l'excédent du compte de participation
- Taux d'intérêt aux termes du barème des participations de la Canada-Vie
  - Il s'agit du taux d'intérêt servant à calculer les participations à verser aux propriétaires d'une police avec participation
  - Le rendement réel des actifs du compte de participation sert de base pour établir le taux d'intérêt aux termes du barème des participations, mais ils ne sont pas nécessairement identiques.
  - À long terme, le rendement réel du compte de participation sera intégré au barème des participations, néanmoins, pour une année donnée, le taux d'intérêt du barème des participations pourrait être plus élevé ou moins élevé que le rendement réel du compte de participation en raison :
    - Du rajustement du taux de rendement pour réduire au minimum les fluctuations au sein du barème des participations.
    - Du taux d'intérêt aux termes du barème des participations qui pourrait tenir compte d'autres sources de bénéfices

## Dernières améliorations apportées à l'assurance-vie

- Nouvelles illustrations des polices d'assurance-vie avec participation en vigueur
  - Qu'est-ce qui change?
  - Qu'est-ce qui ne change pas?
- Annonce du barème des participations de 2007
  - Sommaire des modifications apportées au barème des participations


# Nouvelles illustrations des polices avec participation en vigueur

**Le 16 novembre 2006, nous avons amélioré le format des illustrations des polices avec participation en vigueur**

- Qu'est-ce qui change?
  - La conception des documents a été améliorée
  - La présentation de la valeur en espèces et de la prestation de décès est plus claire
  - La plupart des avenants et des garanties sont inclus
  - Pour les polices sur une tête, l'âge atteint est indiqué pour chaque année de police
  - Chaque rangée de l'illustration indique les primes exigibles en début d'année et la valeur de la police en fin d'année (c.-à-d. exactement comme dans les illustrations de *Zoom*)
- Qu'est-ce qui ne change pas?
  - Les scénarios du barème courant et du barème courant -1,00 % continueront d'être disponibles
  - La façon dont les illustrations des polices en vigueur sont demandées
  - La disponibilité des illustrations des polices en vigueur
    - Nous continuerons d'améliorer le modèle pour accroître la disponibilité
  - Le délai (cinq jours ouvrables)

# Barème des participations de 2007

## Sommaire des modifications apportées au barème des participations

	<b>Compagnie</b>	<b>Modification</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
	Canada-Vie	• Augmentation	• 1 <sup>er</sup> janvier 2007
	CrownVie	• Aucune modification	• 1 <sup>er</sup> janvier 2007
	New-york Life	• Aucune modification	• 1 <sup>er</sup> janvier 2007

# Barème des participations de 2007

## Sommaire des modifications apportées au barème des participations, en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007

- Augmentation du taux d'intérêt variable d'une avance sur police, lequel passe de 6,50 % à 7,50 %.
  - Il s'applique aux produits avec et sans participation
    - Il ne s'applique pas aux anciens contrats dont les taux d'emprunt sont fixes et garantis
    - Les avances sur police constituent un élément d'actif du compte de participation. Un taux plus élevé à l'égard d'une avance sur police contribue au maintien des futurs barèmes de participations.
    - Le taux à l'égard des avances sur police concernant la Canada-Vie est concurrentiel.

<b>Canada-Vie</b>	<b>X</b>	<b>Y</b>
<b>7,50 %</b>	<b>8,00 %</b>	<b>7,75 %</b>

- Taux de la Temporaire Assur-o-plus
  - Bloc ouvert de la Canada-Vie : Diminution de 20 pour cent en moyenne

À noter : Renseignements concurrentiels en date du 8 juin 2006



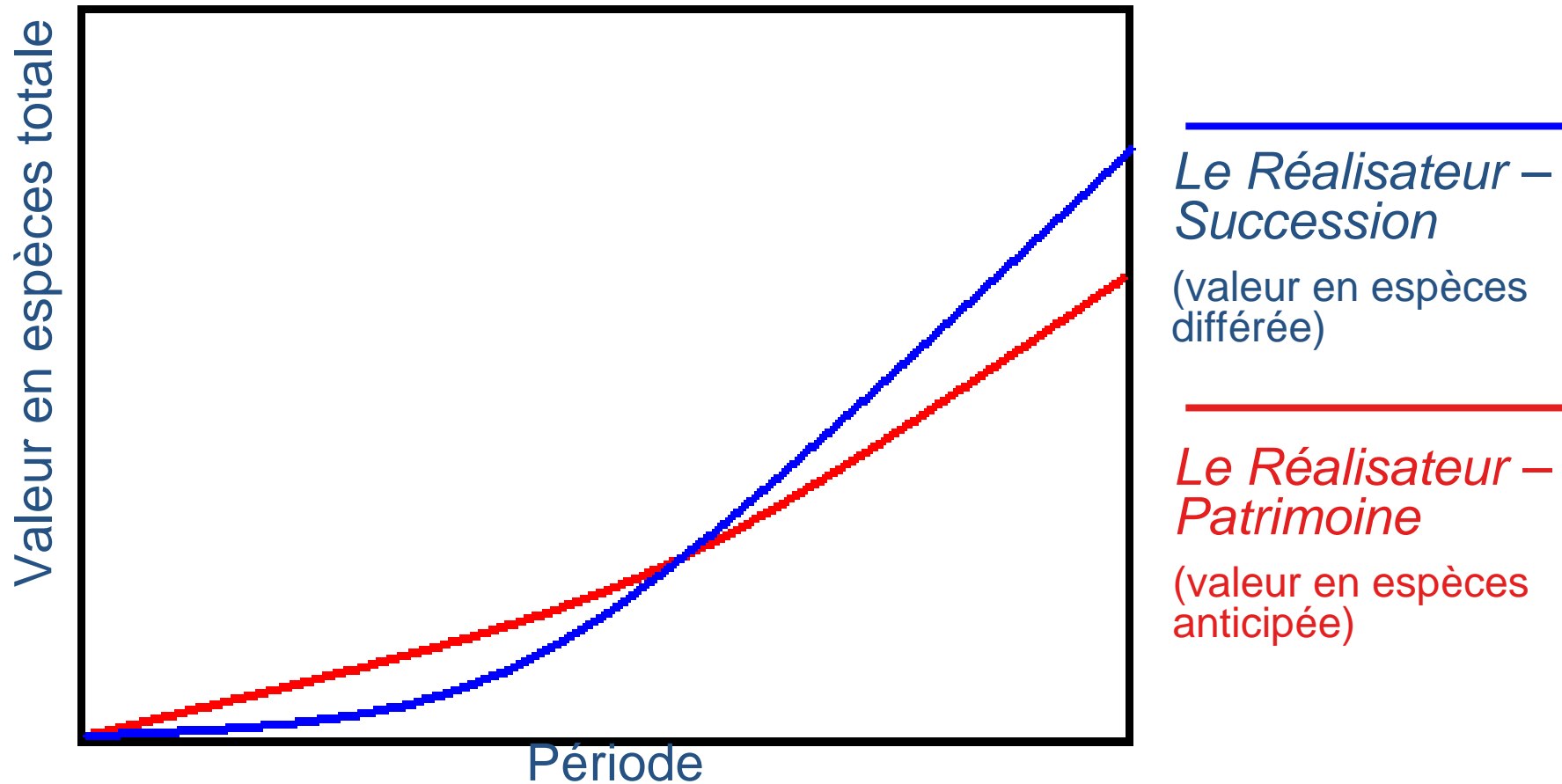


## Nouveaux produits disponibles en janvier

- Depuis janvier 2007, une nouvelle gamme de produits d'assurance-vie avec participation remplacera les produits actuels
  - Deux nouveaux produits :
    - *Le Réalisateur – Patrimoine et Le Réalisateur – Succession*
  - Chacun offrant deux options de paiement des primes :
    - **Primes payables jusqu'à 100 ans** – primes de base uniformes payables jusqu'à 100 ans maximum
    - **Max 20** – primes de base uniformes garanties pour une période maximale de 20 ans

## Le Réalisateur – Succession vs Le Réalisateur – Patrimoine

Il faut atteindre un équilibre entre la valeur en espèces anticipée et la valeur en espèces différée



## ***Le Réalisateur – Patrimoine (produit avec valeur en espèces anticipée)***

Une valeur en espèces à court terme plus élevée assortie d'une protection la vie durant

*Le Réalisateur – Patrimoine* peut convenir aux particuliers qui :

- possèdent leur propre entreprise et qui ont besoin de souplesse quant au choix de la période de paiement des primes pour faire face aux rentrées de fonds variables de leur société
- souhaitent se servir de la valeur en espèces garantie dans les premières années
- s'approchent de la retraite et qui tiennent à utiliser la valeur en espèces de leur vivant
- cherchent une solution d'assurance-vie avec participation assortie d'une prime de base moins élevée et d'une option de participation Assur-o-plus

## ***Le Réalisateur – Succession (produit avec valeur en espèces différée)***

Une valeur en espèces à long terme plus élevée assortie d'une protection la vie durant

*Le Réalisateur – Succession* peut convenir aux particuliers qui souhaitent :

- Bénéficier d'une croissance de la valeur en espèces à long terme sur une base fiscalement avantageuse
- Établir une planification de l'assurance-vie à l'intention de leur famille
- Planifier leur succession et accroître sa valeur
- Accéder à la valeur en espèces à long terme pour obtenir un revenu de retraite
- Maximiser les dépôts de prime sur une base fiscalement avantageuse par l'intermédiaire des garanties ALPA et ALPU

## Renseignements sur les produits

- L'entente relative à la réduction automatique de la Table des risques aggravés (programme ASTRA) est disponible
- **Nouveau** – Les garanties ALPA et ALPU seront offertes dans *Zoom* à l'égard de **toutes les têtes présentant un risque aggravé** – les surprimes pour des risques aggravés concorderont avec celles de *Millénium*
  - **Nouveau** – les surprimes iront de 125 à 500 pour cent et augmenteront par tranche de 25 pour cent

# Renseignements sur les produits

- Période relative à l'âge à l'établissement étendue :
  - **Nouveau** – 0 à 85 ans à l'égard de l'option Primes payables jusqu'à 100 ans
  - 0 à 80 ans à l'égard de l'option Max 20
- **Nouveau** – L'option Assur-o-plus est offerte à l'égard des protections établies pour des jeunes
- Tous les produits sont offerts comme suit :
  - Assurance sur une tête
  - Assurance sur deux têtes payable au premier décès
  - Assurance sur deux têtes payable au dernier décès, primes payables jusqu'au dernier décès
  - **Nouveau** – assurance sur deux têtes payable au dernier décès, primes payables jusqu'au premier décès

## Renseignements sur les produits

- **Nouveau** – Les tranches de primes sont uniformes à l'égard des nouveaux produits d'assurance-vie avec participation et sont plus en harmonie avec celles de *Millénium*
  - Tranche 1 : 25 000 à 99 999 \$
  - Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$
  - Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$
  - Tranche 4 : 1 000 000 \$ et plus
- Capital assuré minimum :
  - **Nouveau** – 25 000 \$ à l'égard des polices sur une tête
  - **Nouveau** – 50 000 \$ à l'égard des polices sur deux têtes

## Renseignements sur les produits

- **Nouveau** – Le capital assuré maximum disponible dans *Zoom* fera l'objet d'une augmentation et passera de cinq millions à 10 millions \$
- Lorsque le capital assuré dépassera 10 millions \$, vous devrez obtenir une estimation de taux spéciale par l'entremise de l'équipe Ligne-de-Vie
- **Nouveau** – frais de police :
  - Réduction des frais de police annuels – de 75 \$ à 35 \$
  - Réduction des frais de police mensuels – de 7,50 \$ à 3,15 \$
  - *Zoom* illustrera les frais de police comme faisant partie de la prime totale



# Renseignements sur les produits

Prime	Actuellement	Nouveauté en janvier	Conséquences
Prime de base	<ul style="list-style-type: none"> <li>• sexe</li> <li>• situation fumeur/non-fumeur</li> <li>• âge</li> <li>• surprime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• aucune modification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes paieront une prime moindre pour les options Assurance additionnelle acquittée et Assur-o-plus</li> <li>• Les client présentant un risque aggravé paieront davantage pour les options Assurance additionnelle acquittée et Assur-o-plus</li> </ul>
Prime aux termes de l'Assurance additionnelle acquittée (prime unique nette)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• âge</li> <li>• situation fumeur/non-fumeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• âge</li> <li>• situation fumeur/non-fumeur</li> <li>• sexe</li> <li>• surprime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépôts additionnels sont maintenant offerts à l'égard des polices faisant l'objet d'un risque aggravé</li> </ul>
Taux de l'option Assur-o-plus (taux pour la Temporaire un an)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• âge</li> <li>• situation fumeur/non-fumeur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• âge</li> <li>• situation fumeur/non-fumeur</li> <li>• sexe</li> <li>• surprime</li> <li>• par période de garantie (taux la vie durant &gt; taux d'une durée de 10 ans)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les primes de base afférentes aux polices faisant l'objet d'une surprime seront relativement moins élevées</li> <li>• Les valeurs illustrées pour l'option Assur-o-plus avec garantie la vie durant seront moins élevées qu'avec l'option Assur-o-plus avec garantie de 10 ans</li> </ul>

Des modifications ont été apportées aux critères faisant varier les primes

## Dépôt additionnel de prime

- La garantie d'assurance libérée comprend :
  - la garantie d'Assurance libérée réglée par prime unique (ALPU)
  - la garantie d'Assurance libérée réglée par prime annuelle (ALPA)
- **Nouveau** – La garantie d'Assurance libérée (AL) est maintenant offerte à l'égard des polices présentant un risque aggravé dans *Zoom*
- Le dépôt additionnel maximum est généralement plus élevé pour *Le Réalisateur – Succession* (primes payables jusqu'à 100 ans) que pour le produit correspondant de Cie X, mais ce montant est généralement moins élevé pour *Le Réalisateur – Patrimoine*
- Le dépôt additionnel maximum aux termes de l'option Primes payables jusqu'à 100 ans est plus élevé que celui aux termes de l'option Max 20
- Le dépôt additionnel maximum au titre des polices *Le Réalisateur – Patrimoine* est moins élevé que celui aux termes des polices *Le Réalisateur – Succession*

# Dépôt additionnel de prime

Le dépôt additionnel maximum à l'égard des polices *Le Réalisateur – Succession* avec primes payables jusqu'à 100 ans est le plus élevé et celui à l'égard des polices *Le Réalisateur – Patrimoine* avec Max 20 est le moins élevé  
Capital assuré de base de 500 000 \$

1 – Tel qu'illustré en janvier 2007

	<b><i>Le Réalisateur – Succession</i></b> (primes payables jusqu'à 100 ans)	<b><i>Le Réalisateur - Succession</i></b> (Max 20)	<b><i>Le Réalisateur - Patrimoine</i></b> (primes payables jusqu'à 100 ans)	<b><i>Le Réalisateur - Patrimoine</i></b> (Max 20)
	Dépôt add. maximum <sup>1</sup>	Dépôt add. maximum <sup>1</sup>	Dépôt add. maximum <sup>1</sup>	Dépôt add. maximum <sup>1</sup>
HJ 0	<b>3 690 \$</b>	<b>1 980 \$</b>	<b>2 065 \$</b>	<b>885 \$</b>
HNF 20	<b>6 970 \$</b>	<b>4 420 \$</b>	<b>4 060 \$</b>	<b>1 555 \$</b>
HNF 40	<b>11 505 \$</b>	<b>6 745 \$</b>	<b>5 580 \$</b>	<b>2 380 \$</b>
HNF 60	<b>13 690 \$</b>	<b>9 825 \$</b>	<b>2 935 \$</b>	<b>3 355 \$</b>
MF 40	<b>11 170 \$</b>	<b>4 740 \$</b>	<b>5 105 \$</b>	<b>1 620 \$</b>
FNF 40	<b>11 520 \$</b>	<b>7 395 \$</b>	<b>5 730 \$</b>	<b>2 575 \$</b>
FF 40	<b>11 410 \$</b>	<b>6 045 \$</b>	<b>5 300 \$</b>	<b>2 075 \$</b>



Canada-Vie<sup>MC</sup>

## Valeur en espèces

- La valeur en espèces d'une police est constituée de la valeur en espèces de base garantie et de la valeur en espèces qui provient des participations et qui n'est pas garantie
- *Le Réalisateur – Patrimoine* : la valeur en espèces de base garantie est disponible à compter de la première année
- *Le Réalisateur – Succession* : la valeur en espèces de base garantie est disponible à compter de la septième année de police

# Options de participation

Les options de participation suivantes seront offertes à l'égard des nouveaux produits :

- Assurance additionnelle acquittée
- Option Assur-o-plus
  - Garantie de 10 ans ou la vie durant
- Réduction de la prime
- Participations capitalisées
- Remise d'argent

L'option de participation Assurance temporaire d'un an ne sera plus offerte.

# Options de non déchéance

- Avance d'office de la prime
  - Si la totalité ou une partie des primes demeure impayée, une avance de la prime sera versée automatiquement à partir de la valeur en espèces
- Assurance-vie réduite libérée
  - Cette option permet d'utiliser la valeur en espèces totale à titre de prime unique pour souscrire de l'assurance libérée
- Assurance-vie temporaire prolongée (OAP)
  - Cette option permet au propriétaire de police de conserver un montant d'assurance-vie en vigueur pour une période donnée, sans qu'il ait à payer les primes exigibles.

# Options de non déchéance

- Ajournement des primes – **Nouveau**
  - Option offerte à l'égard de tous les produits entre le premier et le cinquième anniversaire de police inclusivement
  - Au lieu de payer la prime de base exigible à l'anniversaire de la police, la valeur en espèces, si elle est suffisante, sert à maintenir la police en vigueur jusqu'au prochain anniversaire de police
  - Le propriétaire de police doit cesser l'ajournement des primes avant le prochain anniversaire de la police, autrement la police demeurera libérée jusqu'à ce que la valeur en espèces ne puisse plus permettre de soutenir la prestation de décès

# Accès à la valeur en espèces

- Retraits
  - Disponibles à l'égard de tous les types de protection
- Avances sur police
  - Disponibles à l'égard de tous les types de protection
- Effet de levier
  - En général, l'assurance-vie avec participation peut faire l'objet d'une avance sur police par une institution financière tierce, jusqu'à concurrence de 90 pour cent de la valeur en espèces totale



# Avenants

Mêmes avenants que ceux de la gamme des produits actuels

- Exonération des primes en cas d'invalidité
- Exonération des primes en cas de décès et/ou d'invalidité
- Avenant d'assurabilité garantie
- Garantie Décès par accident
- *Garantie d'assurance-vie temporaire Simplicité privilégiée*
- Avenant AssurEnfant

## Comparaison avec la gamme des produits actuels

Nouveaux produits d'assurance-vie avec participation	Produits d'assurance-vie avec participation actuels les plus comparables
<i>Le Réalisateur – Succession</i> (primes payables jusqu'à 100 ans)	<i>L'Accélération</i>
<i>Le Réalisateur – Succession (Max 20) – <b>unique!</b></i>	s. o.
<i>Le Réalisateur – Patrimoine</i> (primes payables jusqu'à 100 ans)	<i>Le Réalisateur, paiement de primes la vie durant</i>
<i>Le Réalisateur – Patrimoine</i> (Max 20)	<i>Le Réalisateur 20 paiements de primes</i>
<i>Le Réalisateur – Patrimoine</i> (primes payables jusqu'à 100 ans avec l'option Assur-o-plus maximum)	<i>Le Bâtitteur</i>



## Récapitulatif des renseignements sur les *nouveaux* produits

- *Le Réalisateur - Succession (Max 20)*
- Âge à l'établissement : 0 à 85 ans à l'égard de l'option Primes payables jusqu'à 100 ans
- Les surprimes iront de 125 % à 500 % et augmenteront par tranche de 25 %
- L'option Assur-o-plus sera offerte à l'égard des protections établies pour des jeunes
- Assurance sur deux têtes payable au dernier décès avec primes payables jusqu'au premier décès
- Capital assuré minimum :
  - 25 000 \$ à l'égard des polices sur une tête
  - 50 000 \$ à l'égard des polices sur deux têtes
- Modifications des tranches de primes

## Récapitulatif des renseignements sur les *nouveaux produits*

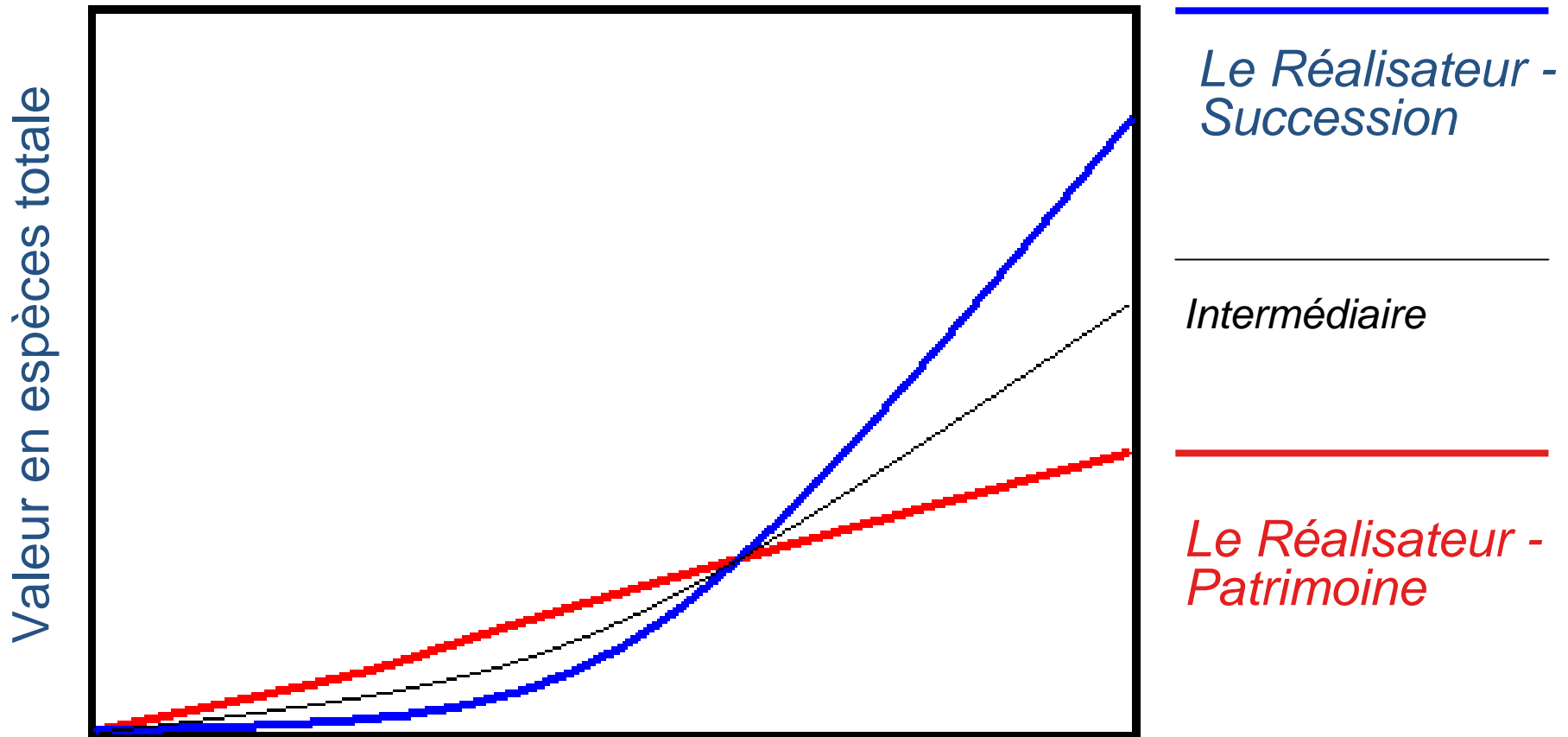
- Les garanties ALPA et ALPU seront offertes dans *Zoom* à l'égard de **toutes les personnes présentant un risque aggravé**
- Augmentation du capital assuré maximum disponible dans *Zoom*, lequel passe de cinq millions \$ à 10 millions \$
- Frais de police :
  - Réduction des frais de police annuels – de 75 \$ à 35 \$
  - Réduction des frais de police mensuels – de 7,50 \$ à 3,15 \$
- Ajournement des primes
  - Offert à l'égard de tous les produits

## Comment obtenir

- Un juste milieu
  - *Le Réalisateur – Succession* avec dépôts additionnels
- Une prime de base à faible coût
  - *Le Réalisateur – Patrimoine* ou *Le Réalisateur – Succession* assorti de l'option Assur-o-plus

## Obtenir un juste milieu

Les nouveaux produits mettent l'accent sur la valeur anticipée  
(*Le Réalisateur – Patrimoine*) ou sur la valeur différée  
(*Le Réalisateur – Succession*)



# Obtenir un juste milieu

## Scénario

Homme, non-fumeur, âge à l'établissement : 40 ans

Prime annuelle totale de 10 000 \$

	<i>Le Réalisateur – Succession, primes payables jusqu'à 100 ans</i>	<i>Le Réalisateur – Succession, primes payables jusqu'à 100 ans</i>	<i>Le Réalisateur – Patrimoine, primes payables jusqu'à 100 ans</i>
Capital assuré de base	441 124 \$	218 536 \$	434 963 \$
Capital assuré aux termes de l'Assur-o-plus, garantie de 10 ans	0 \$	198 868 \$	0 \$
Prestation de décès initiale totale	441 124 \$	417 404 \$	434 9631 \$
Prime de base	10 000 \$	5 232 \$	10 000 \$
Dépôt additionnel de prime	0 \$	4 768 \$	0 \$
Prime totale	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$

# Obtenir un juste milieu

Prime annuelle totale de 10 000 \$

1 – Tel qu'illustré en janvier 2007

Homme, non-fumeur, âge à l'établissement : 40 ans

Année	<i>Le Réalisateur – Succession<sup>1</sup>, primes payables jusqu'à 100 ans</i> Capital assuré de base : 441 124 \$ Capital assuré Assur-o- plus : 0 \$	<i>Le Réalisateur – Succession<sup>1</sup>, primes payables jusqu'à 100 ans</i> Capital assuré de base : 218 536 \$ Capital assuré Assur-o- plus : 0 \$	<i>Le Réalisateur – Patrimoine<sup>1</sup>, primes payables jusqu'à 100 ans</i> Capital assuré de base : 434 963 \$ Capital assuré Assur-o- plus, garantie 10 ans : 0 \$
<b>Valeur en espèces totale</b>			
5	3 200 \$	27 400 \$	45 400 \$
10	38 000 \$	79 750 \$	107 980 \$
20	338 350 \$	337 600 \$	295 300 \$
30	778 000 \$	740 800 \$	614 800 \$
<b>Prestation de décès totale</b>			
5	453 700 \$	417 400 \$	495 500 \$
10	506 950 \$	452 200 \$	580 300 \$
20	869 800 \$	831 700 \$	822 200 \$
30	1 379 300 \$	1 303 600 \$	



**Canada Vie**<sup>MC</sup>



## Comparaison – prime à faible coût

En janvier, afin d'obtenir un produit similaire au produit *Le Bâtitseur*, l'option Assur-o-plus pourra être souscrite conjointement à une police *Le Réalisateur – Patrimoine*.

### Scénario

Homme, non-fumeur, âge à l'établissement : 30 ans

Capital assuré de base de 300 000 \$

	<i>Le Bâtitseur</i>	<i>Le Réalisateur – Patrimoine</i> , primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans	<i>Le Réalisateur – Patrimoine</i> , primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans
Capital assuré de base	300 00 \$	148 219 \$	144 232 \$
Capital assuré aux termes de l'Assur-o-plus, garantie la vie durant	0 \$	0 \$	155 768 \$
Capital assuré aux termes de l'Assur-o-plus, garantie 10 ans	0 \$	151 781 \$ <sup>1</sup>	300 000 \$
Prestation de décès initiale totale	300 00 \$	300 00 \$	300 00 \$
Prime de base	2 448 \$	2 448 \$	2 448 \$

1 – Comme le capital assuré maximum aux termes de la police *Le Réalisateur – Succession* assortie de l'option Assur-o-plus avec garantie la vie durant est inférieur à 151 781 \$, nous avons utilisé l'option Assur-o-plus avec garantie de 10 ans dans le présent exemple.

# Comparaison – prime à faible coût

Capital assuré de base de 300 000 \$, option de participation Assur-o-plus

Homme, non-fumeur, âge à l'établissement : 30 ans

Année	<i>Le Bâisseur<sup>1</sup></i>		<i>Le Réalisateur – Patrimoine<sup>2</sup>, primes payables jusqu'à 100 ans</i>	Diff. en %	<i>Le Réalisateur – Patrimoine<sup>2</sup>, primes payables jusqu'à 100 ans</i>	Diff. en %
	Capital assuré de base : 300 000 \$ Capital assuré Assur-o-plus, garantie la vie durant : 0 \$		Capital assuré de base : 148 219 \$ Capital assuré Assur-o-plus, garantie 10 ans : 151 781 \$		Capital assuré de base : 144 232 \$ Capital assuré Assur-o-plus, garantie la vie durant : 155 768 \$	
<b>Valeur en espèces totale</b>						
15	26 900 \$		29 000 \$	8 %	41 360 \$	54 %
30	153 250 \$		184 400 \$	20 %	139 200 \$	-9 %
45	326 900 \$		492 700 \$	51 %	362 800 \$	11 %
60	563 300 \$		1 046 950 \$	86 %	770 300 \$	37 %
<b>Prestation de décès totale</b>						
15	332 400 \$		300 000 \$	-10 %	300 000 \$	-10 %
30	415 900 \$		433 200 \$	4 %	353 200 \$	-15 %
45	532 550 \$		752 600 \$	41 %	576 400 \$	8 %
60	689 000 \$		1 235 050 \$	79 %	927 200 \$	35 %



# Soutien à la Commercialisation

*Le Réalisateur – Patrimoine  
et Le Réalisateur – Succession*



Canada-Vie<sup>MC</sup>

# Soutien à la commercialisation

- Outils dont vous avez besoin pour promouvoir *Le Réalisateur - Patrimoine* et *Le Réalisateur – Succession* auprès de vos clients
  - Pochette sur les produits – nouveaux documents de commercialisation
    - **Nouveau** - Assurance-vie avec participation – guide du conseiller
    - **Nouveau** - Sommaire des produits d'assurance-vie avec participation à l'intention des conseillers
    - **Nouveau** - Assurance-vie avec participation – brochure à l'intention du client
    - **Nouveau** - Assurance-vie avec participation – guide de commercialisation
- Documents de commercialisation disponibles dans trois langues
  - Anglais
  - Français
  - Chinois



# Promotion de l'assurance-vie avec participation

Questions à poser à vos clients :

- Cherchez-vous du choix et de la souplesse?
- Cherchez-vous une solution d'assurance à période déterminée de versement garantie?
- Cherchez-vous une solution qui offre une valeur en espèces anticipée ou différée?
- Présentez-vous un risque aggravé? Et cherchez-vous une solution de produit d'assurance-vie économique?
- Cherchez-vous une protection d'assurance-vie présentant un risque de placement comparable à celui d'un placement à revenu fixe?
- Cherchez-vous des rendements stables à long terme?
- Souhaitez-vous prendre part à cette expérience que représente le compte de participation?

## Modifications apportées à l'assurance-vie avec participation - Zoom 9.3

- Augmentation du capital assuré de base maximum, qui passe de cinq millions \$ à 10 millions \$
- Des estimations de taux pour les polices sur deux têtes sont maintenant disponibles lorsque l'une des personnes à assurer (ou les deux) présente un risque aggravé
- Les garanties ALPA et ALPU peuvent être illustrées à l'égard des personnes présentant un risque aggravé
- Des estimations de taux pour les polices sur deux têtes payables au dernier décès avec primes payables au premier décès sont maintenant disponibles
- Les frais de police ne sont plus indiqués séparément (mais inclus dans la prime)
- Un choix de trois scénarios :
  - Barèmes courant et alternatif 1
  - Barèmes courant et alternatif 2
  - Barèmes courant et alternatifs 1 et 2
- L'assurance temporaire d'un an Assur-o-plus est maintenant illustrée distinctement de l'Assurance additionnelle acquittée



# Apprentissage en ligne

# Le choix du client

## Présentation de l'assurance-vie avec participation de la Canada-Vie, ainsi que de *Millénium*

	<b>Assurance-vie avec participation</b>	<b><i>Millénium</i></b>
Valeurs garanties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur en espèces de base garantie</li> <li>• Prestation de décès de base garantie</li> <li>• Option Assur-o-plus garantie</li> <li>• Assurance additionnelle acquittée garantie après la souscription</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur en espèce garantie à l'égard de certaines options du coût de l'assurance</li> <li>• Frais du coût de l'assurance garantis</li> </ul>
Souplesse de la prime	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système Participations / primes</li> <li>• Période déterminée de versement garantie</li> <li>• Dépôt additionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CDA payé au moyen de la valeur du compte</li> <li>• Période déterminée de versement garantie</li> <li>• Prime payée au-delà du minimum</li> </ul>
Gestion des placements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le compte de participation est géré par des professionnels et il est largement diversifié, mettant l'accent sur les fonds à revenu fixe</li> <li>• Aucune décision de placement n'est requise par le propriétaire de police</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix parmi une vaste gamme de placements gérés par des professionnels</li> <li>• La répartition des options de Dépôt à intérêt est gérée par le propriétaire de police</li> </ul>
Croissance de la prestation de décès	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les options de participation Assur-o-plus et Assurance additionnelle acquittée permettent une croissance de la prestation de décès qui est supérieure au montant en espèces des participations versées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'option de prestation de décès Protection Plus permet une croissance de la prestation de décès qui est égale à la valeur du compte</li> </ul>





***Merci !!***